Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 045-214503096-20221216-2022_50-DE

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/12/2022
Et
Publication ou notification du :
19/12/2022

L'an 2022, le 16 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration : Mme VILLEY Séverine à Mme COLLET Elisabeth, M. FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Marie-Anne BOUSSIER

2022-50 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 de l'Eau

Vu l'article L. 612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif 2023 de l'Eau sera voté fin mars 2023 au plus tard,

CONSIDÉRANT que certaines opérations d'investissement vont être réalisées au cours du 1er trimestre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	643 465,20 €	160 800,00 €

Signé par :
Philippe DE DREUZY
Date : 19/12/2022
Qualité : Sennely

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 045-214503096-20221216-2022_50-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ***à l'unanimité*** :

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessus,

- ***PRÉCISE*** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 de l'Eau, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2023 de l'Eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2022

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

MAIRIE DE SENNELY
45 (Loiret)

Le Maire,
Philippe de DREUZY